



Pilier # 2:

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Pour assurer de manière durable la stabilité du cadre macroéconomique et accélérer la croissance économique, le MND, engagera les mesures ci-après :

- Réduire drastiquement le train de vie de l'État notamment au niveau des dépenses liées aux frais de mission, dotations en mobilier, parc automobile et consommation du carburant et affecter les ressources budgétaires à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour accroître significativement la productivité, la compétitivité structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- Mobiliser les ressources internes pour porter le taux de pression fiscale à au moins 18% à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et l'institution de nouveaux impôts et taxes plus modernes comme l'impôt sur la fortune ; la taxe de protection de l'environnement, la taxe d'habitation ; la taxe d'occupation du domaine maritime ; la taxe spéciale sur les billets d'avion.
- L'amélioration du dispositif de fiscalisation du secteur informel. Il s'agit d'augmenter significativement la contribution du secteur informel aux recettes fiscales à travers la création au sein de la DNI (Direction Nationale des Impôts) d'un service chargé du secteur informel.
- Intégrer la zone monétaire ouest-africaine et adopter la monnaie unique ECO qui sera créée pour cette zone afin de faciliter les échanges et tirer profit du vaste marché de la sous-région ;
- Assurer l'indépendance juridique et opérationnelle de la BCRG afin d'utiliser les instruments indirects de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix et contribuer au développement réel.

En portant son choix sur une option de développement socio-libérale qui place le secteur privé au centre de notre programme de développement en tant que véritable moteur de la croissance économique et de création de l'emploi, le MND engagera les mesures suivantes :

- La simplification du système fiscal guinéen en général, et du régime fiscal des PME/PMI en particulier ;
- La simplification des procédures en matière de construction, de transfert de propriété et d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- Le renforcement des capacités du secteur privé.

Pour garantir une croissance inclusive et réduire considérablement la pauvreté dans notre pays, le MND compte

- Mettre en œuvre une véritable politique sectorielle et de diversification de l'économie en faisant de l'agriculture et de l'agro-industrie le véritable socle de notre développement économique.
- Faire bénéficier le monde rural des retombées positives du développement du secteur minier, à travers une offre accrue de produits agricoles et l'utilisation des infrastructures de transport des produits miniers ;
- Créer un statut de « **JEUNES AGRICULTEURS MODERNES** » pour favoriser le retour à la terre et inverser la tendance à la migration vers les villes.
- Lancer l'initiative Présidentielle, « **1.000 COMMUNAUTÉS EN 1.000 JOURS** » qui consiste à apporter le développement communautaire à la base en faisant converger plusieurs actions de développement dans ces entités (forages, panneaux solaires, infrastructures scolaires, sportifs, sanitaires, etc...).

Pour mieux assurer la protection de notre environnement et garantir un développement durable, le MND va :

- Concevoir un programme de recyclage des eaux usées et des immondices pour la production des engrais organiques et de l'énergie notamment.

- Exonérer les importations du gaz domestique afin d'encourager l'usage du gaz domestique en remplacement de charbon de bois.
- Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur environnemental par l'augmentation des effectifs des agents publics de l'environnement et la formation des acteurs du privé.
- Encourager les collectivités locales à adopter le principe des villes vertes par l'aménagement paysager de leur cadre de vie.

